

LOGICIELS LIBRES

Dimitri Ange NIOSSOBANTOU

Web Consultant & Developer

<http://www.angelus.ca.cx> / angenio@azurdev.org

AZUR DEVELOPPEMENT

1383 rue Madzia Plateau des 15 ans

BP 14333, Brazzaville CONGO

<http://www.azurdev.org> / info@azurdev.org

INTRODUCTION

Les logiciels libres suscitent aujourd'hui un intérêt au-delà de ce que l'on peut imaginer. Alors que ceux-ci sont utilisés depuis 25 années, ils ont servi à bâtir l'Internet en assurant le développement de son infrastructure logicielle avec les sites web sous Apache, la gestion des noms de domaine sous Bind, les innombrables listes de diffusion, la messagerie électronique sous Sendmail, les forums de discussion, les systèmes de mise à jour des sites web et bien d'autres.

Les logiciels libres sont devenus aujourd'hui un phénomène incontournable. RICHARD STALLMAN est le fondateur du mouvement du logiciel libre. Il crée la FREE SOFTWARE FOUNDATION (FSF) qui a joué un rôle très important dans le développement de LINUX. En 1984 il est à la tête du projet GNU ayant pour objectif de produire les logiciels de base d'un système d'exploitation disponibles sous licence libre.

Bruce Perens et Eric S. Raymond ont développé l'Open Source Initiative (OSI), organisation créée en 1998 et visant à promouvoir le logiciel libre. L'OSI veut convaincre les entreprises d'utiliser les logiciels libres. Malgré cet engouement, les particularités juridiques du logiciel libre restent un thème peu exploré. Après avoir synthétisé les principes du logiciel libre, nous analyserons la question des garanties et responsabilités.

PHILOSOPHIE

La philosophie du logiciel libre est d'octroyer à son utilisateur un droit de co-propriété sur le programme.

Le « logiciel libre » fait référence à la liberté et non au prix. La liberté du logiciel est le droit d'exécuter, de copier, de redistribuer et de modifier le code source du programme afin de l'adapter aux besoins personnels.

Logiciel libre ne signifie pas non commercial. On peut payer pour obtenir une copie du logiciel, cela n'exclut pas le droit de copier, de modifier et même de revendre les copies. Les logiciels libres peuvent être utilisés pour le développement et la distribution commerciale.

————— POURQUOI LOGICIELS LIBRES ?

Le logiciel libre ne veut forcément pas dire logiciel gratuit. Ils sont soit gratuits, soit proposés à des coûts raisonnables mais à des coûts bien inférieurs aux logiciels commerciaux équivalents.

La confusion vient du fait qu'en anglais l'adjectif Free de Free Software peut à la fois signifier libre mais aussi gratuit.

Pour la free Software Foundation, un logiciel est libre que s'il obéit aux trois critères suivants :

- Liberté pour chacun d'accéder au code source du programme pour comprendre son fonctionnement, et pouvoir l'adapter à ses besoins ;
- Liberté de le copier et de le redistribuer ;
- Liberté d'améliorer soi-même le logiciel pour en faire profiter la communauté.

LOGICIELS PROPRIETAIRES – LOGICIELS LIBRES

Les logiciels vendus dans le commerce sont des logiciels propriétaires distribués en version exécutable, alors que les logiciels libres sont la plupart du temps fournis avec leur code source.

Pour un logiciel propriétaire, le fabricant ne donne pas accès au code source [Pour en savoir plus sur les codes sources : http://www.futura-sciences.com/comprendre/g/definition-code-source_3961.php/]. Le code source peut être de mauvaise qualité mais aucun n'accès n'est autorisé. La différence avec le logiciel libre est cette possibilité d'accéder au code source, ce qui permet d'identifier les bugs et de les corriger.

Des logiciels tels que Linux (système d'exploitation), Apache (Serveur Web le plus utilisé au monde) ont démontré la fiabilité des logiciels libres.

— QUI CREE LES LOGICIELS LIBRES ?

Les logiciels libres sont créés par tous les informaticiens de bonne volonté et désireux de participer au développement des « high tech » en faisant profiter l'ensemble de la collectivité.

Egalement participent les organisations telles Free Software Foundation ou Open Source Initiative (OSI).

AVANTAGES DU LOGICIEL LIBRE

- Indépendance vis-à-vis d'un seul fournisseur ;
- Droit d'utiliser pour tout usage
- Le système coopératif permettant la détection plus efficace et plus rapide des erreurs
- Ils sont ouverts : vous disposez du code source du logiciel, ce qui vous permet de le modifier pour l'adapter à vos besoins ;
- Solution crédible de pérennisation du système d'information
- Adaptation en fonction des besoins
- Aucun investissement en licence ;
- Perennité et respect des standards
- Richesse du choix
- Co-propriété des sources pour le client
- La disponibilité : les logiciels sont téléchargeables gratuitement sur Internet et leur nombre est estimé entre 20.000 et 50.000 suivant les sources.
[<http://www.jetelecharge.com> ou <http://www.telecharger.com>]

INCONVIENIENTS DU LOGICIEL LIBRE

- Absence de garantie ;
- Technicité plus forte
- Offre de support difficilement identifiable
- Philosophie différente
- Risque de fragmentation des applications : au fur et à mesure que de nouvelles versions sont modifiées et publiées ;
- Doutes sur la fiabilité et la pérennité des solutions basées sur le libre ;
- Dépendance face au fournisseur initial ;
- Manque de références significatives dans les applications de productions lourdes ;
- Insuffisance du développement des logiciels libres et des formats d'échanges dans le domaine de la bureautique.

DIFFERENTS TYPES DE LICENCES DE LOGICIELS LIBRES

IL existe deux types de licences de logiciels libres :

- Les licences Copyleftées
- Les licences non Copyleftées

— LES LICENCES COPYLEFTÉES

Les licences copyleftées donnent le droit à tout le monde de copier, et de distribuer les versions modifiées. Par contre, les oeuvres dérivées du logiciel initial doivent être diffusées sous la même licence.

L'idée est de garantir la liberté des utilisateurs et d'assurer la pérennité du système du logiciel libre. L'utilisateur du logiciel possède le droit de dupliquer et distribuer le code source du programme à condition de faire apparaître sur chaque exemplaire une mention relative au copyright.

— LES LICENCES NON COPYLEFTTES

Il s'agit d'une liberté de copier, de modifier et publier les modifications en rendant la version modifiée propriétaire.

Dans ce cas le copyright peut être modifié, l'utilisateur devient propriétaire du logiciel.

———— IMPACT DES LOGICIELS LIBRES SUR L'INDUSTRIE

Les logiciels libres sont élaborés selon un modèle de développement coopératif, ils sont de plus en plus utilisés dans certains domaines de l'informatique et notamment pour tout ce qui touche à Internet. On constate que de plus en plus d'entreprises investissent dans leur production et leur utilisation.

L'utilisation du logiciel libre laisse à son utilisateur un contrôle grâce à une configuration personnalisée du code source. Cela permet de prévenir tout accès clandestin aux systèmes d'une entreprise ou d'une organisation.

Avec le développement de l'Internet, la sécurité des réseaux devient un enjeu majeur. La configuration du code source apparaît alors comme une nécessité. Chaque entreprise peut ainsi mettre en place un système coopératif sécurisé.

LIENS UTILES POUR EN SAVOIR PLUS

- <http://www.framasoft.net/> : Annuaire des logiciels libres
- <http://www.gnu.org/> : The GNU Operating system
- <http://logiciels-libres-cndp.ac-versailles.fr/> : Logiciels libres et enseignement
- <http://www.iful.org/> : Association francophone des utilisateurs de Linux et des Logiciels libres
- <http://www.logiciellibre.net/> Pour tout savoir sur le logiciel libre
- <http://www.adullact.org/> : Association des développeurs et utilisateurs de logiciels libres

CONCLUSION

Le développement des logiciels libres a permis de proposer des logiciels de grande qualité, sécurisés et adaptés à la demande. L'intérêt que suscite ceux-ci s'étend au-delà de la sphère informatique.

Il est devenu un enjeu économique bousculant les politiques mondiales. On parle de stratégies de positionnement sur des marchés spécifiques. L'arrivée d'investisseurs aussi importants qu'Intel, IBM, Compaq et Dell dans le monde du logiciel libre inquiète les plus fervents défenseurs de l'esprit *Free Software*.

L'essence du logiciel libre est la transparence, transparence que l'on souhaite pouvoir conserver au-delà de tous les enjeux. Aussi, nous souhaitons que le logiciel libre demeure une source de code intarissable et reconnue d'intérêt public.

Ce document à été crée avec Win2pdf disponible à <http://www.win2pdf.com/fr>
La version non enregistrée de Win2pdf est uniquement pour évaluation ou à usage non commercial.